

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2025-26-05-09

Date de convocation : 16 mai 2025

Date d'affichage : 27 mai 2025

SUBVENTION COMMUNALE VERSEE A L'ASSOCIATION STRIKES BASEBALL CLUB
--

Nombre d'élus : 27

Présents : 21

Représentés : 5

Votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mai, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Géraldine LARDENNOIS, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Cyrille FREMINET, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Sylvie HAUFF, Jean-Michel RAGUENES, Pauline LACLEF, Audrey de FERNEL, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, André BLUZE, Michel BOISRAMÉ, Loïc FLICHY, Salvador-Jean LUDENA

Absents ayant donné pouvoir : 5

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Dominique JAILLON a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Patrick KOEBERLE a donné pouvoir à Delphine FOURCADE

Jérôme DUVERNOY a donné pouvoir à Marc TIMSIT

Armelle LUCAS de PESLOUAN a donné pouvoir à Guy TURQUET de BEAUREGARD

Absents : 1

Frédéric RAVEAU

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-7 et L.2131-11 ;

VU l'avis de la Commission Sports et Jeunesse réunie le 20 janvier 2025 ;

CONSIDERANT la demande de subvention de l'association Strikes Baseball pour l'année 2025 ;

ENTENDU l'exposé ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1) **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2025 une subvention de 1 000 € à l'association STRIKES BASEBALL CLUB.
- 2) **DIT que** la dépense est inscrite au budget primitif de l'exercice 2025 et imputée au chapitre 65, article 65748 (associations).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 26 mai 2025



Le Maire
Marc TOURELLE

Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente